

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 24 juin 2014**

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-quatre juin, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du treize juin deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX, sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	18
Nombre de conseillers présents ou représentés	18
Nombre de conseillers excusés :	01
Nombre de conseillers absents :	

Présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1. GUERIN Denise	10. FRERSON Alain
2. SERGENT Jean-Marie	11. DOS SANTOS RODRIGUES Sandrine
3. AUBRY Christine	12. GIRARD Pascal
4. ANGO Jacques-Vianney	13. MASSON-BENSID Nadia
5. DEBRAND Monique	14. LADROIT Serge
6. CABART Jean-Claude	15. LACROIX Aurore
7. PEGURRI Gisèle	16. BELHANDA Abdeslam
8. LONGUEVILLE Jean-Pierre	17.
9. LECLERE Claudine	18. LORENZI Jean-Luc
	19. AMBOLLET Christine

Absents :

Absents excusés : FONTANIVE Marzéna

Pouvoirs :

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

OBJET : CABINET MEDICAL – fixation du montant du loyer mensuel
N° 14/78

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant que le médecin dermatologue a installé en 2010 son cabinet médical à Pargny sur Saulx dans un bâtiment communal sis 92 Avenue du Bois du Roi (Groupe Roland Leclere).

Considérant que ce médecin souhaite développer son activité et qu'à cet effet, il a besoin de louer un deuxième local attenant au premier.

Il faut préciser que les charges inhérentes au cabinet professionnel (EDF, GDF, eau, ordures ménagères) sont à la charge du médecin.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

ACCEPTE de louer au médecin dermatologue le deuxième local d'une surface de 32 m² sis 92 Avenue du Bois du Roi à Pargny sur Saulx et ce, à compter du 1^{er} juin 2014.

FIXE le prix mensuel du loyer à 160€.

AUTORISE le Maire à signer un bail professionnel avec ce médecin ainsi que toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Denise GUERIN